

D'un canton à l'autre

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **62 (1974)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

d'un canton à l'autre

GENÈVE

L'enseignement ménager: son aspect social, ses buts et son avenir

On ne confie pas des malades à des infirmières incapables, pas plus que des enfants à des éducateurs sans formation.

Pourquoi admet-on si volontiers que la mère de famille doive tout savoir par une sorte de science infuse ?

Pour former des femmes et des hommes capables de gérer un ménage, de l'entretenir, d'assurer la santé de la famille par une alimentation judicieusement équilibrée, de réaliser des économies et d'éviter le gaspillage par un entretien régulier des vêtements et du linge de maison, un enseignement ménager est indispensable et ne devrait plus être démenti.

Que font les institutions sociales qui s'occupent du désendettement des familles, de la gestion ménagère, de l'apprentissage ménager ?

Pourquoi corriger seulement les erreurs, aux conséquences dramatiques parfois, plutôt que de les prévenir par un enseignement adéquat.

Une grande partie du revenu national passe entre les mains de la femme qui dirige un ménage

L'enseignement ménager peut avec ses moyens contribuer à la lutte contre l'inflation. Pour le dispenser avec autorité et compétence, la maîtresse d'économie familiale, de couture ou d'entretien des textiles doit acquérir une formation complète et continue dans sa discipline qui évolue rapidement au gré des découvertes scientifiques ou de la mode.

Elle doit être capable d'enseigner à des enfants d'âge scolaire, post-scolaire et à des adultes.

L'enseignement aux adultes est important pour compléter les notions reçues pendant la scolarité obligatoire et pour initier les jeunes ménages à leur tâche d'auto-gestion de leur unité familiale.

Conscientes de leur utilité et confrontées à toutes sortes de difficultés pratiques, les maîtresses d'enseigne-

ment ménager ont créé l'Association genevoise des maîtresses de l'enseignement ménager (AGMEM).

Les principaux buts de l'association

- Développer l'enseignement ménager du point de vue éducatif, social et économique.
- Etudier toute question pédagogique ou autre pouvant intéresser l'activité de l'association.
- Favoriser les contacts entre les maîtresses des différentes disciplines ménagères.
- Défendre les intérêts professionnels de ses membres.
- Collaborer avec les organes responsables de l'enseignement.
- Un but qui n'est pas codifié dans les statuts et pourtant essentiel aujourd'hui :
- Garantir à tous les futurs gérants (hommes et femmes) d'un ménage une formation minimum et indispensable en science ménagère, non

pour préparer des hommes ou des femmes au foyer, mais libérer l'un et l'autre de la lourdeur, de l'ennui et de la monotonie des travaux ménagers dus à une ignorance des règles de base de l'économie domestique et des travaux pratiques qu'elle comprend.

Des préoccupations face à l'avenir

Le but de l'association est aussi de nouer des liens avec les associations de maîtresses d'enseignement ménager des autres cantons romands.

A l'heure de l'Ecole romande, des programmes romands unifiés, il faut former un front unique pour défendre la place de l'enseignement ménager dans cette redistribution d'heures et pour harmoniser les programmes.

Avec l'adoption des réformes proposées par CIRCE et l'Ecole romande, il faudra envisager dans un avenir plus ou moins lointain une Ecole normale supérieure romande d'enseignement ménager avec des exigences de culture

générale très précises pour l'accès à cette école.

La reconnaissance de la valeur de l'enseignement ménager est à cette condition.

Pour la formation des futures maîtresses en économie familiale spécialisées en alimentation et diététique, il serait utile de prévoir la création d'une chaire universitaire.

En conclusion

« La ménagère de plus en plus dépourvue de son pouvoir créateur » conclut Madame Eberstein-Wavre dans son ouvrage « Ménagère aujourd'hui ».

Voilà une des causes du désintérêt de la femme pour les travaux ménagers.

Aux maîtresses d'enseignement ménager de former de nouvelles ménagères, non plus des créatrices, mais des économistes et des gestionnaires de la cellule familiale.

FRIBOURG Au centre de liaison création d'un centre de planning ?

Réuni en assemblée générale le 28 mai à Fribourg, le Centre de liaison fribourgeois a tenu une séance de travail fructueuse en présence de M. le Conseiller d'Etat Denis Clerc. Une trentaine de déléguées des sociétés féminines discutèrent de problèmes d'actualité, entre autres la création d'un Centre de planning familial. M. le Conseiller d'Etat Clerc nous exposa son point de vue sur la question et insista sur la collaboration indispensable entre l'Etat et les associations féminines.

1975 sera décrétée par l'ONU année mondiale de la femme. A cette occasion, nos associations féminines pourront rendre part au Congrès féminin qui aura lieu à Berne. Le thème en sera : « Collaboration dans l'égalité ». La décision a été prise de s'y inscrire comme membre associé.

D'autres points de vue s'échangèrent sur la votation concernant l'assurance maladie obligatoire. Afin d'informer nos associations en particulier et le public en général, nous organiserons un forum sur ce sujet cet automne.

On parla de l'abstentionisme pour lequel il faut lutter énergiquement et des programmes ménagers dans nos écoles. Ils doivent être maintenus, mais adaptés à la vie moderne et rendus obligatoires pour les garçons. Une commission composée de personnes de langue allemande et de langue française fut formée afin d'intervenir auprès du département de l'éducation dans ce sens.

Pour terminer, les participantes décidèrent de joindre leur voix à un pressant appel au monde émanant de plusieurs associations féminines pour que cesse l'escalade de prises d'otages et d'assassinats d'enfants à la suite de l'attaque sauvage de Maalot. D. L.

FÊTE DES FEMMES

Pour une fête, ce fut une vraie fête des femmes, le 8 juin, à Genève. Organisée par le MLF, elle réunissait une centaine de femmes de tous âges, nombre d'enfants ou moins silencieux et quelques hommes intéressés, impossibles sous leur barbe.

Une garderie pour les enfants, des discussions pour les bavards, des livres, brochures en tous genres, à boire et à manger et, comme couronnement, le film « Histoire d'A » (voir l'article de Simone Chapuis) dont je n'ai pu voir qu'un quart, arrachée au milieu de la séance par les hurlements de ma fille sauvage.

Une belle occasion de rencontre, un lieu profitable de réflexion, bref, un succès pour le MLF genevois. Quand il sort de l'ombre, cela en vaut la peine ! M. C.

LA MAIN TENDUE : NOUVEAU NUMÉRO D'APPEL

Depuis le 23 juin, la Main Tendue a changé de numéro de téléphone. Il s'agit désormais du 28 28 28 (service anglophone : 21 44 55).

C'est important de le noter, alors que le rapport annuel de la Main Tendue fait état de 8406 contacts en 1973.

Pour 2844 personnes, il s'agissait de parler de leur inadéquation ou de leurs troubles psychiques afin de surmonter une angoisse insupportable. 1145 solitaires souhaitaient établir un contact humain.

416 désiraient partager une préoccupation personnelle. Beaucoup de « marginaux », des malades, des alcooliques, quelques drogués et des homosexuels étaient à la recherche d'une relation humaine qui ne les juge pas.

Enfin 741 personnes qui demandaient des renseignements ont été aiguillées vers un service plus adéquat.

Pour répondre à tous ces appels, cinq répondants rétribués et 12 bénévoles qui assurent la permanence au téléphone tout au long de l'année, 24 heures sur 24.

CONSULTATIONS PRO FAMILIA

A la suite des émissions radio organisées avec une équipe de Pro Familia, dont les membres reçoivent des appels téléphoniques à toute heure du jour, Pro Familia Genève a mis sur pied un service de consultation, pour tous

renseignements et difficultés. Ce service est ouvert :

- chaque lundi de 13 h.30 à 15 h. et
- chaque mercredi de 18 h. à 20 h., dans les bureaux du Dépannage familial et Aides familiales pour tous, 2, Cours de Rive, Genève.

VALAIS

PAS DE FEMMES GUIDES ...

Il n'y aura pas de femmes guides en Valais... Comme nous l'apprend « La Suisse » du mercredi 22 mai, le président de la commission chargée de la formation des guides est « un féministe convaincu, mais... »

Mais quoi ? Tout d'abord, le règlement précise qu'il faut être citoyen et astreint au service militaire. On ne voit pas en quoi le service militaire influe sur les capacités alpines et les qualités de grimpeur...

Mais il y a autre chose : « L'une des grandes qualités d'un guide, c'est sa force physique. Il doit être capable de porter un blessé, sortir un homme d'une crevasse. C'est trop dangereux de confier une cordée à une femme ».

Faibles femmes. Surtout en Valais. Toutes menues dans leurs robes noires, ne les voit-on pas charger d'énormes bottes de foin ?

Et pourtant, il est prouvé que la femme résiste mieux que l'homme au froid et a souvent une résistance morale supérieure.

UNE ALERTE SEXAGENAIRE

Nos félicitations à l'Ecole supérieure de commerce de jeunes filles de Sion qui fête son soixantième anniversaire.

Association vaudoise pour les droits de la femme

L'assemblée générale de cette association qui compte plus de 1500 membres répartis en 8 sections (Aigle, Bex, Chexbres, Lausanne, Montreux, Nyon, Vevey, Yverdon) se tenait samedi 8 juin à La Tour de Peilz.

La partie statutaire se déroula dans la très belle maison Hugonin, à la salle du Conseil communal qui était, juste assez grande pour contenir les déléguées (une centaine) et leurs invités. La présidente, Mme Gertrude Girard-Montet salua les autorités, de nombreuses députées et conseillères communales, ainsi que de nombreuses présidentes ou représentantes d'autres associations féminines. Le syndic de La Tour, M. André Debétaz, adressa un vibrant hommage à Mme Girard-Montet, félicita les membres de l'association de vouloir prendre leurs responsabilités politiques, puis présenta avec humour sa commune.

Mme Gertrude Girard-Montet, conseillère nationale, avait demandé à

être déchargée — après 15 ans de présidence — de sa fonction à la tête de l'association cantonale : elle passa les pouvoirs à Mme Simone Chapuis-Bischof. L'une et l'autre furent applaudies, fleuries et congratulées ! Mme Girard-Montet fut nommée présidente d'honneur de la section vaudoise.

Un repas servi à la Salle des Remparts suivit cette assemblée. L'après-midi fut consacré à un sujet dont on ne parlera jamais assez : la pollution. Sous le titre de « Vouloons-nous faire ou subir notre avenir », M. Georges Rosset, administrateur de l'Institut international d'écologie de Cully, démontra avec force tableaux, graphiques et courbes, l'urgence qu'il y a à s'inquiéter de notre avenir : problème mondial bien sûr, mais à prendre au sérieux sur le plan local et individuel : les autorités ont beaucoup à faire dans ce domaine, mais les individus aussi peuvent contribuer à faire diminuer la consommation (économie) et la pollution (réutilisation) : une somme d'actions individuelles finit par produire un résultat tangible : si chaque ménagère emploie la moitié des doses indiquées pour faire sa lessive, des milliers de tonnes de détergents n'iront pas polluer nos lacs... Chaque citoyen conscient doit songer à ces graves problèmes. M. Rosset reçoit volontiers des groupes dans son institut (sociétés, groupes de jeunes...), que les sceptiques y aillent !

jets établis pour la Maison de la Femme, à partir d'une villa dont cette association a hérité. Puis Mme Idellette Engel, responsable des relations publiques du Congrès féminin de janvier 1975 pour la Suisse romande, en présenta les principales caractéristiques et suscita de nombreuses questions auxquelles elle répondit avec bonne grâce. Rappels, pour conclure, que toutes les intéressées — donc toutes les lectrices de Femmes Suisses — trouveront régulièrement dans nos colonnes sous la rubrique « Nouvelles du Congrès » les informations détaillées sur l'organisation et le développement de cette importante manifestation.

A.-F.H.



Et pourtant !

VAUD

Le Centre de Liaison tient son assemblée générale

Sous la présidence de Mme F. Champoud, le Centre de liaison des associations féminines vaudoises a tenu son assemblée générale annuelle en présence de Mme Mayor, présidente de la Fédération romande des consommatrices, Mme Wahlen, du Comité de l'Alliance, Mme Chassot, présidente vaudoise de la Fédération romande des consommatrices, Mme Chapuis, présidente vaudoise de l'Association pour les droits de la femme.

37 associations Le Centre de liaison a admis comme membre la section féminine des Patrons boulangers-pâtisseries, ce qui porte à 37 le nombre des associations affiliées. Au Comité, on note la démission de Mmes Graz, Pernet et de Weck alors que quatre nouveaux membres sont élus en les personnes de Mme G. Girard-Montet, présidente suisse des Droits de la femme, conseillère nationale, Mme Régine Poltier, Union féminine vaudoise des Femmes catholiques, Mme M. Sauty, à la fois membre des Paysannes vaudoises, des Marcelines et des Paysannes diplômées et Mme Suzette Sandoz, proposée par les femmes libérales, juriste, qui s'occupera plus particulièrement des consultations.

10 consultations de l'Alliance, six du Conseil d'Etat vaudois

Au cours de l'exercice passé, le Centre de liaison a été consulté dix fois par l'Alliance de Sociétés féminines suisses ; la plus importante de ces consultations a bien entendu été celle concernant la décriminalisation de

l'avortement pour laquelle 21 associations sur 36 se sont prononcées de la manière suivante : 15 pour la solution des délais, 4 pour la solution avec indications sociales et 2 pour la solution sans indications sociales. Par ailleurs, le Centre de liaison vaudois, plus favorisé que certains de ses collègues romands, est consulté par le Conseil d'Etat, notamment sur l'important loi de l'aménagement du territoire. Mme F. Champoud insiste sur l'importance de ces consultations et recommande vivement aux présidentes des associations de s'y intéresser de très près, voire de charger un groupe de travail au sein de chaque association de s'en occuper. « Nous devons tout faire pour être entendues », conclut Mme Champoud.

Enfin rappels que le Centre de liaison est représenté à la commission cantonale du logement, à la commission consultative de main-d'œuvre et de lutte contre le chômage, au Comité vaudois de coordination pour les problèmes des étrangers, à l'Office cantonal de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs, à la commission extra-parlementaire pour l'étude de la motion Bercher (récupération des pensions alimentaires), à Pro Familia, à la Fédération romande des consommatrices et a... Femmes Suisses !

Le Congrès 1975 Après la partie administrative, les membres présents entendirent Mme Pahud, présidente de l'Union des Femmes de Lausanne, présenter les pro-

FEMMES SUISSES

paraissant une fois par mois

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Présidente du Comité du journal
Jacqueline Berenstein-Wavre

Rédaction
Case postale 10
1253 Vandœuvres

Administration
Rose Donnet
23, route de Prévessin
1217 Meyrin
CCP 12 - 117 91
Tél. (022) 41 22 74

Publicité
Annonces-suisse SA
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève Tél. 28 85 11

Abonnement
1 an : Fr. 15.-
étranger Fr. 17.-
de soutien Fr. 20.-

Impression
Ets Ed. Cherix et Filanosa SA,
Nyon

NOUVELLES DU CONGRÈS

Au fait, pourquoi un Congrès féminin ? Cette question, posée fréquemment, se trouve à l'arrière-plan de bien des réflexions. Que l'ONU ait proclamé 1975 année mondiale de la femme, après l'année de la population, celle de la géophysique, de ... et autres, n'explique rien en soi. On pourrait avancer, tout au plus, un argument politique : la nécessité de se manifester puisqu'on vous en donne officiellement l'occasion. De là à mettre sur pied une très vaste organisation, mobiliser le temps et l'énergie de centaines de femmes, trouver et dépenser des sommes considérables, amener la presse et le reste, il y a une marge.

La vraie raison, c'est que la femme devient un problème. Après le monde ouvrier, les jeunes et le tiers-monde, elle commence à relever la tête et exige le statut d'être humain à part entière, d'être prise en considération et respectée comme telle.

Dans notre pays, les deux conséquences concrètes les plus frappantes de cette nouvelle attitude sont, d'une part, le rapport sur la situation de la femme en Suisse de l'UNESCO, d'autre part la révision du droit de la famille.

En ce qui concerne le rapport de l'UNESCO, il y a lieu de préciser que, si on connaissait depuis longtemps l'existence des phénomènes qu'il souligne, on en ignorait l'étendue et l'importance. Le rapport est précieux en ceci qu'il détruit toute illusion : la situation

de la femme en Suisse est bien pire que tout ce qu'on avait imaginé. En conséquence, la commission des thèmes a décidé de tabler sur ce rapport, de le détailler et de déterminer ce qu'il faut modifier et comment.

La révision du droit de la famille est en cours. La nouvelle loi concernant l'adoption est acquise. La filiation est maintenant à l'étude. Dans ce domaine, la nouvelle loi doit normalement éliminer les différences scandaleuses faites entre enfants légitimes et illégitimes. Ensuite viendra la révision des régimes matrimoniaux qui nous concerne, nous femmes, directement. Actuellement, aucun régime matrimonial n'est satisfaisant. Il est vrai qu'on peut y apporter des modifications par un contrat entre époux, mais qui le sait ? Et, parmi ceux qui ont connaissance de cette possibilité, qui fait les démarches nécessaires ? Il faut que nous soyons prêtes, que nous sachions et proclamions ce que nous voulons, afin d'intervenir publiquement dans ce domaine en temps voulu.

Ce sont là deux arguments massifs qui justifient l'organisation d'un Congrès féminin en 1975. Mieux, ils l'exigent.

Dans un prochain article, la liste des sujets qui seront traités au Congrès même.

Mouche
Nous rappelons à celles qui veulent aider concrètement qu'elles peuvent devenir membres individuels de la Communauté de travail qui organise le Congrès

en écrivant à Mme I. Engel, 8, rue de Beaumont, 1206 Genève. Un bulletin d'information détaillé leur sera envoyé périodiquement. La contribution unique des membres individuels est de Fr. 50.—, le bulletin est gratuit.

BULLETIN

Voici d'ailleurs sorti le 2e bulletin d'informations, par lequel on peut suivre la (bonne) marche de la préparation du Congrès. Un extrait du rapport de la présidente, Mme Lily Nabholz-Haidegger :

« L'enquête par questionnaire est actuellement terminée, 5300 formulaires nous sont parvenues de Suisse allemande uniquement. Des réponses tardives arrivent tous les jours et même des commandes de questionnaires. Nous recevons prochainement les formulaires venant du Tessin et de Suisse romande. Publiété pourra donc, sous peu, s'atteler au dépouillement. Les tirés à part ont eu beaucoup de succès. Sur 11.000 exemplaires (en allemand), 25% nous ont été retournés. Commentaires intéressants, critiques et louanges sur feuille séparée ou sur le questionnaire lui-même, ne manquent pas. »

AU SUJET DU QUESTIONNAIRE

La version française du questionnaire a eu plus de succès qu'escompté. Merci à toutes celles qui se sont donné la peine de nous le retourner.

Quiconque a manifesté de l'intérêt pour le Congrès en indiquant son nom et son adresse (plus d'un millier) recevra sous peu une lettre circulaire et — à titre de préparation au Congrès — « Femmes

suisse » pendant quelques mois. Certaines indications étant difficilement lisibles, il se peut que nos envois portent, parfois, une adresse inexacte. Dans ce cas, veuillez envoyer une note de rectification à l'adresse suivante : (Congrès 1975, 8, rue de Beaumont, 1206 Genève).

Les commentaires, louanges et critiques accompagnant le questionnaire ont été lus avec attention. Les louanges portent en général sur le principe et soulignent le besoin généralement ressenti d'aborder les problèmes qui se posent aux femmes en Suisse. Les critiques visent surtout la manière dont les questions sont posées, regrettent le manque de nuances, indiquent des lacunes.

Rares sont les critiques attaquant le but même du Congrès qui est de travailler à l'amélioration de la situation de la femme en Suisse. Voici quelques extraits d'une lettre de ce genre qui paraît significative à deux titres, au moins :

« Il est plus aisé de devenir une femme à part entière, et surtout une vraie femme, en restant à la maison — malgré tout ce que cela a de péjoratif — que d'aller au dehors travailler pour rechercher cette même valeur... « Il est je pense plus important de savoir que l'on a contribué au maintien du niveau social et moral de la société, même modeste, plutôt que de vouloir participer à cette société, toujours la contestation à la bouche, mais en fait sans résultat. »
« Mon mari, qui pourtant a un poste à grande responsabilité, ne saurait faire quelque chose sans que nous en parlions et décidions ensemble. »
« Alors pourquoi chercher à outrance à libérer la femme !!! Il n'y a nulle place dans

la société où elle peut le plus harmonieusement développer ses qualités de femme et accomplir le plus de travail efficace. Si la femme savait être consciente que c'est dans sa féminité et tout ce que cela implique que réside sa force, elle ne chercherait pas tellement cette égalité avec l'homme. Elle n'a rien de comparable avec l'homme, qu'elle reste donc à sa place, en maintenant ses atouts de femme, et là seulement l'homme la replacera à la place qui est la sienne. »

Le ressort de cette lettre que Mme R. fait partie des rares privilégiées qui non seulement a réalisé une certaine « Partnerschaft » avec son mari, mais qui estime que la maison est le lieu idéal de l'épanouissement féminin. Son ça peut être qualifié d'exceptionnel. Cependant, ce qui frappe, c'est qu'il n'y a nulle part dans cette longue missive le quart d'une allusion aux autres femmes, à celles par exemple qui doivent, parce que chef de famille, subvenir aux besoins de leurs enfants ou parents. Elles sont 450.000 en Suisse à n'avoir qu'un désir : rester à la maison, comme Mme R. et dans les mêmes conditions. Mme R. ne se préoccupe pas plus des femmes rigoureusement seules, des injustices flagrantes qui frappent toutes celles qui ne sont pas protégées par un mari.

Que notre société patriarcale lui convienne, tant mieux. Mais qu'elle ne refuse pas aux autres de vouloir améliorer leur condition. Emille de Morsier disait : « Les femmes privilégiées, celles que leur situation garantit, se joignent à la foule et contribuent à écraser leurs sœurs malheureuses ».

Les femmes juristes aux prises avec les problèmes de notre temps

Les juristes de 16 pays d'Europe et d'Afrique, appartenant à la Fédération internationale des Femmes des carrières juridiques, se sont réunies à Lausanne pendant la Pentecôte pour débattre d'un thème principal : « La protection légale de l'enfant en milieu familial perturbé ».

Elles étaient les invitées de la section suisse de l'Association, créée il y a un an, et qui compte déjà une centaine de membres.

Son but ? Les échanges amicaux et professionnels, la promotion des femmes appartenant aux professions juridiques, l'étude des questions relatives à la situation de la femme dans la vie publique et privée, ainsi que dans la vie professionnelle et économique. Autre ambition : étudier de manière générale les problèmes juridiques et sociaux, notamment ceux relatifs à la famille et à la jeunesse, intervenir auprès des autorités sur les plans fédéral, cantonal et communal, et agir auprès de l'opinion publique.

Qui sont les juristes suisses ?

Mais qui sont les femmes juristes en Suisse ? Elles sont au nombre de 576, fonctionnaires, juristes d'entreprises, etc. 84 avocates pour toute la Confédération (115 607 autres n'exercent pas d'activité lucrative (soit 51,31%)).

Si l'on considère maintenant les générations montantes, il y avait, durant l'année universitaire 1971-1972, 562 étudiantes en droit, qui représentaient 16,29% de l'ensemble des étudiants en droit de nationalité suisse. Autrement dit, les femmes qui étudient le droit sont bien moins nombreuses que celles qui choisissent les lettres ou la médecine. Est-ce à dire que le droit rebute les femmes, ou au contraire sont-ce les préjugés qui ont imposé cette image qui ferait que le droit n'est pas « féminin » ? Peut-être existe-t-il simplement une désaffection générale manifestée à l'égard du droit à notre époque, comme le relevait Mme Danielle Bridel, adjointe à la direction de l'Office fédéral des assurances sociales, que le Conseil fédéral avait délégué à Lausanne pour le représenter. Elle ajoutait pertinemment : « L'activité lucrative de la femme mariée,

Si bien que lorsque la famille est perturbée, le droit tend avant tout à la préserver pour assurer le bien-être de l'enfant.

Mme Veillard-Cybulska souligne combien, actuellement, la priorité est donnée au bien-être de l'enfant dans sa propre famille. « On ne cherche nulle part à se substituer aux parents qui ne réussissent pas dans l'éducation de leurs enfants. Même s'ils manquent à leurs devoirs, on essaye d'abord de les aider (sur le plan éducatif, sanitaire, économique ou autre) et d'établir avec eux une collaboration ».

L'intervention judiciaire n'a lieu en général que lorsque le développement physique, psychique ou moral de l'enfant est gravement menacé. « Le recours aux mesures coercitives ne constitue qu'une « ultima ratio ». Lorsque les carences sont très profondes, qu'il y a des abus dans les pays occidentaux, mais pas dans les pays scandinaves et socialistes. En Suisse par exemple, l'enfant né d'un commerce adultérin ou incestueux ne peut pas être reconnu par son père. La situation légale de la mère célibataire est également discriminatoire en droit suisse : elle n'a pas d'embellie la puissance paternelle sur son enfant. Le seul fait d'avoir mis au monde un enfant hors mariage crée

Les enfants ne sont pas égaux devant la loi

Bien que soit énoncé le principe que tous les enfants sont égaux devant la loi, il existe encore des discriminations à l'égard des enfants illégitimes dans la plupart des pays occidentaux, mais pas dans les pays scandinaves et socialistes. En Suisse par exemple, l'enfant né d'un commerce adultérin ou incestueux ne peut pas être reconnu par son père. La situation légale de la mère célibataire est également discriminatoire en droit suisse : elle n'a pas d'embellie la puissance paternelle sur son enfant. Le seul fait d'avoir mis au monde un enfant hors mariage crée

une présomption d'incapacité, un tuteur est donc nommé. La mère peut ensuite se voir attribuer la puissance paternelle. Mais à l'est comme à l'ouest, les problèmes psycho-sociaux de l'enfant illégitime demeurent. Les sociétés tribales ont inconsciemment résolu cette douloureuse question : les enfants sont rattachés au clan de la mère, intégrés dans une communauté.

En cas de divorce, l'évolution du droit se fait dans le sens d'une législation qui apporte un remède plutôt qu'une sanction. Il s'agit, une fois encore, de tenter de sauvegarder le bien-être de l'enfant.

Le juge n'ordonne le placement qu'en cas de nécessité. Les lois civiles ne contiennent pas de dispositions spéciales concernant le choix, le genre d'institution, le traitement. On parle d'institution « adéquate », « appropriée ».

A propos de l'adoption, signons la législation d'Israël, particulièrement

intéressante : les femmes qui adoptent un enfant en bas âge bénéficient d'un congé payé de 12 semaines, sorte de congé de maternité.

Les difficultés, face à des textes de loi généraux, surgissent au niveau de l'application. Le droit le meilleur ne peut assurer à l'enfant un vrai bonheur. Parmi les carences relevées lors de la rencontre des femmes juristes à Lausanne, il y a la lenteur des procédures, le manque de qualification et de spécialisation des juges.

La collaboration de services psychosociaux est indispensable à l'application du nouveau droit de la famille. Si juste soit-il, il ne sera efficace que s'il est appliqué avec un « doigté » extrême. L'enfant est un être délicat qui a droit au bonheur. Ce serait peut-être chose réalisable si les parents ne mettaient au monde que les enfants qu'ils veulent et dont ils assument véritablement la responsabilité. Or, une enquête récente faite à la maternité de Genève auprès des accouchées révèle que 45% des nouveaux-nés n'étaient pas désirés. De quoi faire frémir...

Pierrette Blanc

ASSEMBLÉE DES FEMMES RADICALES SUISSES

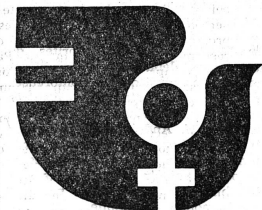
L'Assemblée des déléguées de l'Union suisse des groupes féminins du parti radical démocratique s'est déroulée à Bâle le 8 juin 1974 sous la présidence de Madame Jeannine Marguerat-Sugnet, de Lausanne.

Au cours de la séance administrative du matin, le Vorort vaudois, parvenu au terme de son mandat de trois ans, a transmis ses pouvoirs au Groupe féminin de Bâle-Ville, présidé par Madame Carmen Hatz-Stauffer, de Riehen.

L'après-midi fut consacré à un séminaire sur le droit de cité suisse qui fut introduit par un fort intéressant

exposé de M. Kurt Jenny, Conseiller d'Etat, chef du Département de Justice de Bâle-Ville. En voici les conclusions :

1. La Suisseuse qui se marie doit pouvoir conserver son droit de cité aussi bien lorsque le mari est Suisse que lorsqu'il est étranger.
2. L'égalité juridique de l'homme et de la femme en matière de droit de cité doit être réalisée dans la révision du droit matrimonial du Code civil suisse.
3. Les révisions correspondantes de la Constitution fédérale et de la loi sur le droit de cité suisse devraient être réalisées en même temps que la révision du droit de la famille.



Voici le symbole graphique choisi par les Nations Unies pour représenter l'année 1975 qui est... devinez ? Vous y êtes. L'année de la femme.

nelle et appuie l'activité de la deuxième profession, celle du ménage. C'est de cette base que part la voie vers une activité dans la vie publique.

Les thèmes abordés au cours de cette journée furent respectivement la participation de la femme à l'éducation, à la santé et aux soins, la participation de la femme dans l'économie, dans la justice, dans les relations internationales, dans le journalisme, dans les organisations féminines, et enfin dans les partis.

ASSEMBLÉE DES FEMMES DE CARRIÈRE LIBÉRALE ET COMMERCIALE

« Participation accrue de la femme dans la vie publique », tel était le thème de cette assemblée. A cette occasion, un forum de huit participants, dirigé par Mme Ruth Geiser-Im Obersteg, fut organisé. Mme Geiser, après avoir salué l'assemblée, souligna l'importance d'une bonne formation de

base comme fondement d'une activité ultérieure dans la vie professionnelle, dans le ménage ou comme mère de famille. Ainsi doit-on apprendre, estimer, te-t-elle, à considérer les tâches ménagères comme un métier. Et puis, une bonne formation permet de rentrer librement dans la vie profession-

PARTENAIRES EN EUROPE UNE CONFÉRENCE EN ANGLETERRE

Le EMWEC — Mouvement européen/Comité des femmes d'Europe — organisera une conférence à Nottingham (Royaume-Uni) du 23 au 25 décembre prochain. Le thème de la conférence sera « Partenaires en Europe » et sera étudié sur deux plans : Nations partenaires dans une Europe unie, puis hommes et femmes considérés comme égaux dans le développement social et économique de la Communauté. Les délégués à la Conférence seront divisés en groupes de travail dont les principaux sujets d'étude seront :

- 1) Préjugés ou égalité ? (Préjugés des attitudes sociales).
- 2) L'égalité de l'individu (sécurité sociale, implications sociales des travailleurs immigrés).
- 3) Egalité dans le travail (Egalité dans l'emploi, relations entre travail et vie de famille).
- 4) Egalité du pouvoir (pouvoir politique, les femmes cadres).
- 5) Egalité européenne : union ou unité ?

KYBOURG
ÉCOLE DE COMMERCE
GENÈVE — 4, Tour-de-l'Île Tél. 28 50 74
Directeur : R. KYBOURG
Secrétaire-Comptable
Membre de l'Ordre des palmar académiques
Membre de l'Association genevoise des écoles privées
AGEP

Préparation aux fonctions de :

- SECRETARE DE DIRECTION
- SECRETARE STENOACTYLOGRAPHIE
- SECRETARE DE BANQUE
- AIDE DE BUREAU
- DACTYLOGRAPHIE

ANGLAIS : préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce
Steno et dactylo : préparation aux concours officiels de Suisse romande.